

GUIDE PRATIQUE



Sobriété énergétique

Vos leviers d'action pour développer
votre sobriété énergétique
en toute sécurité



Le contexte mondial actuel, avec la guerre aux portes de l'Europe, oblige à repenser notre modèle économique, fondé essentiellement sur l'énergie carbonée, qui plus est onéreuse, **pour assurer la pérennité et la compétitivité de nos industries. Comment limiter l'impact de l'explosion des prix de l'énergie ? Comment concilier performance économique, sécurité et développement durable ? Quels sont les financements et aides publiques disponibles pour accompagner ces changements clés ?**

Les entreprises sont au premier plan de cet enjeu sociétal et, il est, dès à présent nécessaire de définir des plans d'actions, plus respectueux de notre environnement, **pour satisfaire aux exigences d'une croissance verte et d'une diminution de notre consommation énergétique.** Si ces changements profonds se réaliseront sur un temps long, il est incontestablement possible et urgent d'agir immédiatement, comme le préconise le plan de sobriété énergétique rendu public par le gouvernement le 6 septembre dernier.

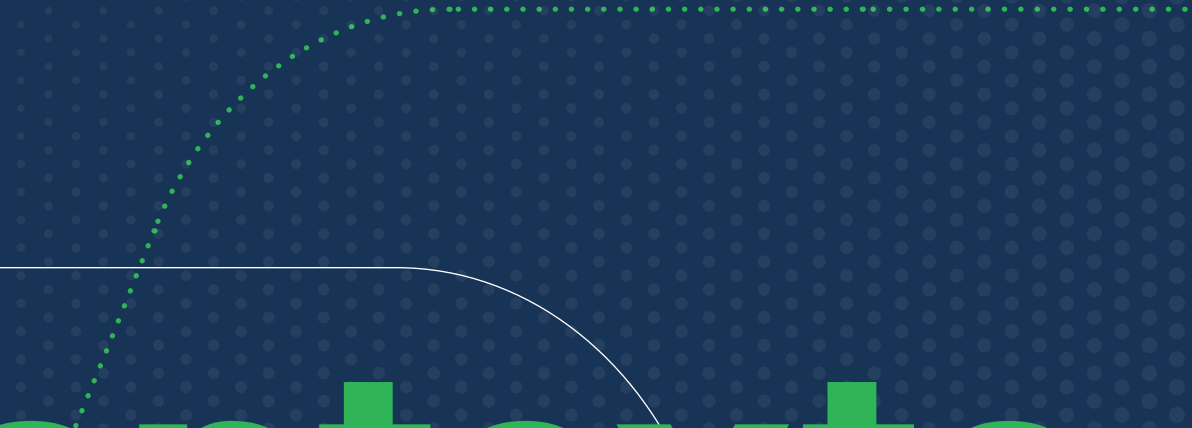
Viser **la sobriété énergétique est un enjeu majeur pour tous les acteurs économiques français.** Cela implique de déployer des mesures concrètes pour réduire la facture énergétique et donc performer énergétiquement. Parce qu'elle est prioritaire dans vos prises de décisions à venir, il nous a paru essentiel de vous accompagner dans votre réflexion avec ce guide pratique qui vise à partager avec vous des leviers tangibles d'actions aussi bien économiques qu'environnementaux.

Ces évolutions vous impactent directement et, à terme, la sortie de notre dépendance énergétique sera garante de l'attractivité de vos industries et de votre rentabilité. La dynamique est vertueuse : améliorer votre performance énergétique, réduire votre impact carbone et favoriser la transition écologique.

Le Groupe Apave, en France et à travers le monde, s'engage aux côtés de ses clients dans la voie de la transition énergétique, et plus globalement vers une approche vertueuse d'une croissance associée au développement durable.

Laurent KADOUR

Directeur Commercial et Marketing



Contexte

Contexte

1

L'état des lieux et les enjeux d'optimisation de la consommation énergétique des acteurs économiques.

Les enjeux

p. 4

Les leviers

p. 4

2

Quelles sont les actions à court terme à votre portée ?

Réaliser ou mettre à jour les audits énergétiques

p. 5

Procéder à des diagnostics énergétiques ciblés

p. 7

Réexaminer les contrats

p. 8

Financer vos travaux d'efficacité énergétique (CEE)

p. 9

Former vos équipes à l'efficacité énergétique

p. 9

3

Quelles sont les actions à moyen terme à initier ?

Appliquer le décret tertiaire

p. 10

Renouveler vos équipements et surveiller vos usages

p. 11

Instaurer un Système de Management de l'Energie (SMÉ)

p. 11

4

Quelles sont les actions à long terme à avoir en perspective ?

Favoriser le mix énergétique

p. 12

Zoom sur TPE / PME

Diminuer votre empreinte carbone

p. 13

Accélérer la décarbonation de vos industries

p. 13

Sensibiliser vos salariés à la transition énergétique

p. 14



Focus témoignage Maison du Monde

p. 14

Conclusion

Sommaire

L'état des lieux et les enjeux d'optimisation de la consommation énergétique des acteurs économiques.

1

LES ENJEUX

Vos trois objectifs majeurs, en matière de politique énergétique, se concentrent autour de trois items clés :

**réduire vos coûts et donc vos consommations,
améliorer vos process de fabrication, le fonctionnement de vos installations et le confort des bâtiments,
valoriser votre politique environnementale et votre image.**

Nous faisons face à une augmentation sans précédent du prix de l'énergie. Cela impacte de manière directe vos coûts liés au fonctionnement de vos unités de fabrication et de vos bâtiments ainsi qu'au transport de vos produits à cause de la hausse du carburant.

Enjeu majeur, la maîtrise de votre efficacité énergétique est un prérequis pour poursuivre votre activité de façon pérenne et veiller à la rentabilité de votre activité. L'objectif est de parvenir à **optimiser votre consommation d'énergie** en limitant le gaspillage, et à plus long terme en valorisant les énergies vertes et renouvelables. L'objectif fixé par l'État est de réduire de 10% les consommations énergétiques au niveau national sur les deux prochaines années, et de 40% d'ici 2050.

Il est impératif de mener une politique globale sur l'ensemble des postes de dépenses en définissant un périmètre d'actions précis et réaliste (site, secteur, utilisation de l'énergie...).

LES LEVIERS

Les stratégies technico-économiques à actionner, pour diminuer votre facture, concernent tout autant les potentiels d'économies sur les achats d'énergie (électricité, gaz et autres combustibles) que l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier, industriel ou humain de l'entreprise. Et le retour sur investissement peut être atteint en quelques mois.

Les actions de réduction de la consommation de l'énergie s'articulent autour de quatre pivots majeurs : **le bâti, les procédés, les transports, et l'homme :**



les infrastructures :

choix technico-économiques judicieux, complétés par une politique de maintenance et de renouvellement de certains équipements.



les procédés :

gestion des chaînes de production plus efficiente doublée d'une anticipation du vieillissement des outils de production et des utilités.



les transports :

organisation de la chaîne logistique, choix technico-économiques concernant la flotte.



l'humain :

communication
sensibilisation et formation des personnels sédentaires et itinérants ou affectés à la production et/ou aux transports.

Quelles sont les actions à court terme à votre portée ?

2

RÉALISER OU METTRE À JOUR LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

→ Les audits énergétiques réglementaires Grandes Entreprises

Les audits énergétiques sont obligatoires pour les entreprises avec un effectif de +250 salariés ou avec un chiffre d'affaires excédant 50 millions d'euros et un bilan annuel excédant 43 millions d'euros.

Ils sont à réaliser tous les 4 ans (Code de l'énergie : Article R 233-1) et sont un passage obligé pour réduire votre facture énergétique et répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux.

L'audit énergétique concerne toutes les activités énergétiques d'une entreprise et a pour objectifs :

- l'amélioration de son efficacité énergétique,
- la réduction de sa consommation énergétique,
- la réduction de la sensibilité à la diminution des ressources énergétiques et à l'augmentation du prix de l'énergie,
- la création de bénéfices connexes en matière environnementale (réduction des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de la part des énergies renouvelables).

Afin d'atteindre ces objectifs, l'audit énergétique mené par les intervenants Apave, consiste en une analyse méthodique des consommations et usages énergétiques aboutissant à :

- ✓ la quantification des flux énergétiques et leur répartition sur les différentes activités (bâtiments, procédés, transport) et différents usages (combustion, production et distribution de chaleur, chauffage des locaux, procédés, alimentation électrique, air comprimé, froid, pompage, ventilation et climatisation, éclairage...),
- ✓ l'établissement de ratios ou indicateurs de performance énergétique,
- ✓ l'identification et la quantification des potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique (économie d'énergie et coût de mise en œuvre) qui tient compte de :
 - l'âge et l'état des équipements ainsi que leur exploitation et gestion,
 - la technologie des équipements utilisés comparée à celle des équipements les plus efficaces disponibles sur le marché,
 - la durée de vie des procédés.
- ✓ l'établissement d'un plan d'actions d'économies d'énergie classées selon :
 - une hiérarchie des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique sur la base de temps de retour sur investissement de moins d'un an, entre un et quatre ans et au-delà,
 - une typologie comportementale, organisationnelle et technique.



APAVE VOUS ACCOMPAGNE POUR RÉDUIRE VOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Gains réalisés par un client, suite à la réalisation d'un audit énergétique, dans le secteur agro-alimentaire :

- **Détection des fuites d'air comprimé** : retour sur investissement < 1 an avec 15 % de gain sur la consommation d'air comprimé équivalent à 325 MWh/an (à 700 €/MWh = 200 k€/an d'économie),
- **Récupération de la chaleur sur compresseur froid** (en remplacement de la vapeur) et utilisation de celle-ci pour les besoins en eau chaude sanitaire : économie de 4000 MWh de gaz/an avec un retour sur investissement < 4 ans (avec les coûts de l'énergie lors de l'audit).

Gains réalisés par un client, suite à la réalisation d'un audit énergétique, dans le secteur de la métallurgie :

- **Remplacement des éclairages en LED** : retour sur investissement à 2 ans avec 30 % d'économie d'énergie sur l'éclairage soit 75 MWh/an.



Consulter la page de notre filiale spécialisée ELANSYM



Les audits énergétiques
commercialisés par Elansym

➔ Mettre à jour votre audit énergétique

Si en tant qu'entreprise assujettie, vous avez réalisé votre audit énergétique dans les 3 ou 4 dernières années, la hiérarchie des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique doit faire l'objet d'une mise à jour des tarifs de l'énergie qui ont augmenté significativement depuis le début de l'année 2022, et d'une **actualisation des temps de retour sur investissement** des actions proposées. Ainsi, des perspectives d'amélioration qui étaient classées avec des temps de retour de un à quatre ans peuvent être raccourcies drastiquement et présenter des temps de retours de moins d'un an.

Il convient donc de réexaminer le ou les audits énergétiques précédents afin de réviser les actions qui se montreront rapidement rentables.



➔ Les audits énergétiques entreprises volontaires

Non réglementaires, ils peuvent être réalisés par les entreprises qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente et de taille plus réduite. Néanmoins leurs objectifs restent identiques : quantifier précisément, si nécessaire par des campagnes de mesures, le potentiel d'économies d'énergie et élaborer des plans d'actions et de suivi des consommations.

Dans le contexte d'urgence de **réduction de la consommation d'énergie française de 10%, un état des lieux sobriété énergétique vous aidera à identifier des actions d'économie d'énergie à déployer avec facilité et à des coûts limités.** Ce premier état des lieux, pouvant varier de un à quelques jours, peut porter sur l'ensemble des activités de votre entreprise consommant de l'énergie : les utilités (éclairage, chauffage, air comprimé, vapeur...), le bâti, les moyens de communication et de transports, et la gestion de la production.

Ses résultats conditionnent l'élaboration d'un plan d'actions agile pour répondre au besoin concernant **les enjeux de sobriété énergétique à très court terme.**

Septembre
2022



Mise en place d'aide financière pour la réalisation des audits énergétiques dans les PME (industries de moins de 250 personnes), à l'exclusion des audits réglementaires et des bâtiments tertiaires, dans le cadre de **l'Aide au financement d'un audit énergétique en industrie**, financé par l'ADEME. Les dossiers de demandes devront être déposés avant le 31 décembre 2022.

Une autre subvention concerne les opérations d'investissements visant à diminuer la consommation d'énergie fossile pour les sites industriels de moins de 500 personnes : **Décarb Flash**.

Les dossiers de demandes devront être déposés avant le 3 novembre 2022.

PROCÉDER À DES DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES CIBLÉS

À l'issue de la réalisation d'un premier audit énergétique réglementaire ou pas, il est souvent pertinent de procéder à des investigations supplémentaires sur des postes spécifiques.



Vous accompagner dans le domaine des énergies et fluides

La démarche peut alors comporter :

- ✓ des **analyses des courbes de charge** pour l'ensemble des sites, des **feuilles de gestion annuelle ou des factures annuelles**, des **données de consommations** issues soit du fournisseur d'énergie soit du gestionnaire du réseau afin de définir une liste des sites prioritaires,
- ✓ des analyses des habitudes de vie des sites avec l'**identification des talons de consommation** de nuit et de week-end, voire lors de non-activité des sites qui peuvent d'emblée être diminués,
- ✓ des enregistrements électriques pour confirmer ces habitudes et faire des analyses électriques,
- ✓ une **analyse technique des installations** pour comprendre les cycles de fonctionnement des systèmes portant sur l'éclairage, le traitement de l'air et de génération chaud/froid, et définir les points forts et points faibles des asservissements,
- ✓ des investigations complémentaires pour tracer des éventuelles fuites ou déperdition et évaluer le rendement des équipements,

Par exemple, il est possible de réduire de 20% par an la consommation en recherchant et en colmatant les fuites d'air comprimé sur les installations de production et de distribution des fluides (cf. exemple en page 6).

APAVE VOUS ACCOMPAGNE À ÉVALUER ET AMÉLIORER LE RENDEMENT DE VOS ÉQUIPEMENTS

- Réaliser les diagnostics de performance air comprimé et réseau de vapeur
- Vérifier et optimiser le rendement des équipements thermiques industriels (chaudières, fours, séchoirs...)
- Vérifier le calorifugeage des conduites d'eau chaude et de vapeur
- Effectuer les contrôles périodiques de vos chaudières : entre 2 et 5 ans selon la puissance nominale (Code de l'environnement),
- Vérifier l'efficacité de vos installations consommant de l'énergie et qui ne sont pas impactées par les contrôles réglementaires
- Contrôler périodiquement les systèmes de climatisation, thermodynamiques et de chauffage par effet joule

- ✓ **des mesures des énergies consommées** pour connaître, les quantités et les cycles fonctionnels quand il n'y a aucune donnée claire, au travers d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB), mais aussi la quantité d'énergie réactive consommée ou encore les taux d'harmoniques dans les installations,
- ✓ **une analyse technique entre consommations et nature des matériels pour en évaluer la pertinence du remplacement.**



Le monitoring, qui assure le suivi des consommations en ligne, et la restitution des analyses, induit les préconisations de maîtrise de l'énergie, selon leur priorité :

- ✓ **la liste des actions simples**, adaptées à chacun des sites audités, permettant de réduire les consommations d'énergie avec des temps de retour sur investissement courts (asservissements de fonctionnement par réglage, mise en œuvre de pilotages simples...),

APAVE A IDENTIFIÉ POUR VOUS LES ACTIONS CONCRÈTES À EFFET IMMÉDIAT



Découvrir nos conseils pratiques et téléchargez notre checklist !

- ✓ **les actions plus complexes** adaptées à chacun des sites audités permettant de réduire les consommations d'énergie (remplacement de certains équipements, asservissements complexes...),
- ✓ la définition des **actions pouvant être communes à tous les sites**.

L'ADEME peut financer de 50 à 70% des dépenses engagées dans ces démarches en fonction de la taille de votre entreprise.

(Source ADEME - www.ademe.fr)

RÉEXAMINER LES CONTRATS



Vous avez signé un ou plusieurs **contrats de fourniture** en électricité, gaz, fioul ou carburant, pour l'ensemble de vos sites. **La renégociation de ces contrats peut s'avérer être un levier essentiel pour maîtriser vos coûts d'exploitation.**

LA PRESTATION APAVE D'OPTIMISATION DE VOS CONTRATS CONSISTE À ÉVALUER L'ENVELOPPE D'ÉCONOMIES QU'ELLE POURRAIT GÉNÉRER.

L'analyse doit porter sur :

- ✓ votre profil et les courbes de charge,
- ✓ les factures,
- ✓ l'adaptation des puissances souscrites, l'optimisation de l'acheminement,
- ✓ la maîtrise de la compensation de l'énergie réactive,
- ✓ la vérification du respect des clauses contractuelles des contrats de fourniture d'énergie,
- ✓ la structure tarifaire la plus adaptée à votre stratégie d'achat (fixe, indexée),

dans le but d'ajuster vos contrats et vos besoins énergétiques pour une **dépense optimisée et contrôlée** en adéquation avec le prix du marché.

Les **contrats de maintenance et d'exploitation** sont également concernés et peuvent **limiter vos coûts de gestion**.

L'analyse porte sur :

- ✓ les consommations,
- ✓ l'efficacité énergétique des bâtiments et utilités,
- ✓ le suivi de l'exploitation pour en mesurer les gains,
- ✓ la qualité du service rendu,
- ✓ la pertinence d'investir.

FINANCER VOS TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (CEE)



La 5^{ème} période des Certificats d'Énergie court du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025**. La politique publique de réduction des dépenses énergétiques attribue des subventions aux **vendeurs d'énergie** pour favoriser la transition énergétique.

Le dispositif des CEE a un impact sur vos dépenses puisque les fournisseurs d'énergie ont **l'obligation de réaliser des opérations d'économies d'énergie** dans vos parcs industriels. Pour bénéficier des aides CEE, **la demande de prime doit être déposée avec le devis signé et avant l'engagement des travaux**. Les actions d'optimisation de la consommation de l'énergie sont subventionnées par le système des CEE dont les industriels récupèrent une partie de l'investissement. **Obtenir et sécuriser des Certificats d'Economie d'Énergie est un levier financier utile pour la maîtrise de vos dépenses énergétiques.**

Les travaux éligibles dans l'industrie portent sur :

- ✓ l'enveloppe et les bâtiments (isolation des canalisations, des murs, des planchers, des toitures et terrasses et sur l'isolation thermique des parois planes ou cylindriques des installations industrielles, éclairage, chauffage...),
- ✓ les utilités sur le process (motorisation performante, récupération de chaleur, équipement de chaudière, régulation groupe froid, isolation de circuit, presse à injecter...)

(Source ADEME CEE : brochure réf.010355 - mars 2020 - www.ademe.fr)

Par ce décret, les pouvoirs publics mettent l'accent sur les opérations à concrétiser avec un objectif d'efficacité énergétique et avec des garanties de performance.



CEE - vérification de la réalisation des travaux de calorifugeage



Lire l'actualité sur les CEE

FORMER VOS ÉQUIPES À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Quel que soit votre secteur d'activité, la compétence et le comportement du personnel d'exploitation, de maintenance ou tout simplement le personnel occupant les locaux, doivent faire partie du plan d'actions à court terme pour diminuer la consommation d'énergie.

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR APAVE RÉPONDENT À VOS ENJEUX DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Conduire des chaufferies

Mettre en place un système de management de l'énergie

Maîtriser l'exploitation des installations d'air comprimé



Le métier de Technicien de Maintenance CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation)

Se former au métier de technicien de maintenance CVC

La transformation des systèmes énergétiques

Quelles sont les actions à moyen terme à initier ?

3

Concomitantes aux actions déjà citées, votre volonté d'agir passera par des mesures complémentaires, qui réduiront drastiquement votre consommation énergétique à moyen terme.

APPLIQUER LE DÉCRET TERTIAIRE

Les solutions mentionnées plus haut viennent faire écho au décret tertiaire, paru au JO le 21 juillet 2020, sur la réduction des consommations énergétiques dans l'ensemble des **bâtiments représentant 1000 m² ou plus d'activités tertiaires neufs et existants** (comme les entrepôts logistiques) afin :

- d'optimiser le confort de leurs occupants tout en maîtrisant la consommation d'énergie,
- de valoriser la performance énergétique des bâtiments tertiaires par le contrôle du chauffage, de la climatisation et de la ventilation,
- d'assurer la transition écologique impulsée par les pouvoirs publics dans le cadre du plan France Relance et de l'application de la loi Elan.

Nouvelle exigence réglementaire avec une date d'application au **1^{er} septembre 2022**, ce décret rend obligatoire, **d'ici janvier 2025, l'installation de système d'automatisation et de contrôle** pour valoriser la performance énergétique des bâtiments tertiaires en évitant les pertes d'énergie. L'objectif est de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au **moins 40% en 2030**, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.

Le dossier technique contient les **études énergétiques** portant sur les **actions d'amélioration** de la performance énergétique et environnementale, visant la **réduction de consommation** des équipements et des usages spécifiques, ainsi que l'identification des actions sur l'adaptation des locaux à usage économe et les comportements des occupants. Enfin un programme d'actions est présenté pour l'atteinte des **objectifs de réduction de la consommation énergétique** (consigne de température, isoler le bâti...).

Anticiper l'application du décret tertiaire en ciblant les « grands bâtiments tertiaires » à l'échelle d'une entreprise, en complément de l'audit énergétique, offre la garantie d'identifier des actions rapidement rentables.



Lire l'actualité sur le Décret Tertiaire



À terme, s'appuyer sur la nouvelle **Réglementation Environnementale 2020** afin de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique dans les constructions neuves.

- ✓ [Les enjeux de la RE 2020 dans la construction.](#)
- ✓ Découvrez notre Livre Blanc : [Quelles sont les incidences de la RE 2020 sur les constructions de demain ?](#)

RENOUVELER VOS ÉQUIPEMENTS ET SURVEILLER VOS USAGES



Des économies d'énergie substantielles peuvent être réalisées grâce au remplacement de vos équipements et matériels. En effet, leur fonctionnement se dégrade en vieillissant et ils deviennent plus énergivores. Faire le choix de les remplacer, après la réalisation de diagnostics et de bilans sur leur performance, c'est **réduire les coûts de fonctionnement et optimiser vos installations**. Il convient donc d'anticiper **les investissements, à plus long terme**, qui se révéleront opportuns pour un retour sur investissement réduit.

Dans tous les cas, un plan de comptage et un suivi des performances énergétiques dans le temps est nécessaire pour lancer et suivre la démarche.

Suivant les secteurs d'activité, **l'intérêt portera sur les choix technologiques, l'exploitation, la maintenance et le suivi des postes ou équipements significatifs en matière de consommation d'énergie et identifiés dans les audits ou diagnostics réalisés :**

- ✓ dans l'industrie : utilités d'une part (chaufferie, vapeur, air comprimé, froid, chauffage, ventilation, climatisation, éclairage) et procédés de production d'autre part (thermiques, mécaniques, remplacement des moteurs, batteries de condensateurs, mise en place de filtres anti-harmoniques)
- ✓ dans le tertiaire et les bureaux : éclairage, ventilation climatisation chauffage, équipements électriques et dispositions constructives des bâtiments (notamment l'isolation)

afin d'améliorer l'efficacité énergétique tout en maîtrisant les coûts d'investissements et/ou d'exploitation.

INSTAURER UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (SMÉ)



La **Certification Internationale ISO 50001** est une démarche volontaire d'amélioration continue de votre performance énergétique. Le SMÉ sous-tend l'optimisation de votre consommation énergétique après un état des lieux de vos consommations et la recherche de pistes d'économies d'énergie.

Le calage et l'amélioration de la performance énergétique se fait à travers la mise en place d'objectifs et cibles d'amélioration, d'une organisation pérenne (responsabilités décrites, ressources compétentes, consignes d'exploitation et de maintenance établies et partagées), de la surveillance de la performance énergétique et d'une évaluation périodique de l'efficacité du système de management.

Les industriels électro-intensifs, consommant plus de 50 GWhs d'électricité par an, par exemple dans la papeterie, la métallurgie, la chimie, la cimenterie peuvent bénéficier d'une minoration du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) de 20% à 90%, selon les cas, si leur SMÉ est certifié suivant la ISO 50001.



Lire l'actualité sur le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité

APAVE VOUS ACCOMPAGNE À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE, SELON LA NORME ISO 50001, ET COUVRE LES ÉTAPES SUIVANTES :

- ✓ diagnostic initial qui peut s'appuyer sur l'audit énergétique réglementaire s'il a été fait,
- ✓ élaboration d'un plan d'actions pour la mise en place du système de management de l'énergie : ressources, actions, budget,
- ✓ aide à la mise en place des actions : identification des enjeux énergétiques, revue énergétique, évaluation.

Les bénéfices portent, à terme, sur **l'amélioration de l'efficacité et de l'usage énergétique**, la diminution des consommations d'énergie et des coûts, **la diminution des rejets de gaz à effet de serre** et enfin, sur **l'implication de l'ensemble du personnel**.



Consulter notre page Apave Certification
Comprendre la norme ISO 50001
Vous accompagner à l'obtention de l'ISO 50001



Quelles sont les actions à long terme à avoir en perspective ?

4

FAVORISER LE MIX ÉNERGÉTIQUE



Les études menées et leurs résultats peuvent infléchir une politique de maîtrise de la demande électrique intégrant des évolutions, telles **l'électrification de la flotte automobile** dans les meilleures conditions à coûts maîtrisés, ou encore le **développement en autoconsommation d'énergie électrique issue du photovoltaïque**. En ce sens, les sources locales d'énergies sont une alternative idoine pour alimenter un site industriel (photovoltaïque, cogénération, biomasse, voire les bornes de recharge de véhicules électriques à double sens...).

Ces engagements en faveur de **l'utilisation des énergies renouvelables** s'inscrivent dans une démarche globale d'économie de l'énergie, de transition énergétique, de diminution de l'empreinte carbone et de réponse aux aspirations profondes de la société.



Découvrir notre Livre Blanc

Comment accélérer le développement des nouvelles mobilités avec les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques ?

ZOOM

Favoriser la transition écologique dans les TPE/PME

L'enjeu est de taille pour les TPE/PME qui manquent fréquemment de personnel en charge des questions énergétiques. **L'Etat a lancé un plan d'accompagnement des TPE/PME à la rénovation énergétique**, doté d'un fond de 200 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2021. Les mesures portent essentiellement sur l'isolation thermique des bâtiments et la sensibilisation des artisans, commerçants et indépendants à la transition écologique.

L'outil **Bilan Carbone®** permet de calculer les émissions de GES produites au sein des structures. L'ADEME peut financer ces projets.

(Source ADEME - www.ademe.fr)

DIMINUER VOTRE EMPREINTE CARBONE



Au-delà de l'obligation réglementaire (Loi Grenelle de l'environnement en 2009), et pour toutes les entreprises soucieuses de réduire leur empreinte carbone, **le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)** constitue la première brique pour toute entreprise qui souhaite mettre en place sa stratégie bas carbone.

Les résultats de notre enquête sur les démarches en faveur de la transition bas carbone, menée en 2021 auprès de nos clients dirigeants et responsables HSE, tous secteurs d'activités confondus, **témoignent d'une prise de conscience collective** :

- ✓ 75% ont déjà mis en place des actions pour réduire leur GES et diminuer leur empreinte carbone,
- ✓ 58% ont réalisé leur bilan GES (obligatoire pour les entreprises de + 500 personnes),
- ✓ 97% souhaitent poursuivre leurs actions dans le futur.

Les objectifs poursuivis concernent principalement la diminution de leur consommation par :

- ✓ la recherche d'économie d'énergie,
- ✓ la connaissance de leur bilan GES,
- ✓ la construction ou la rénovation de bâtiments bas carbone.



Découvrir notre Livre Blanc

[Stratégie bas carbone et réduction des GES.](#)

ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE VOS INDUSTRIES



Mener une réflexion profonde sur **les procédés industriels plus sobres et moins émetteurs** pour améliorer sa performance énergétique et sortir de la dépendance énergétique. Instaurer une compensation du surcoût de l'énergie moins carbonée par rapport aux énergies fossiles. Et, in fine, atteindre **la neutralité carbone en 2050**.

L'état, via le Plan de relance, met en place à cet effet, un guichet de soutien à l'investissement de 1,2 milliards d'euros pour la période 2020-2022 pour :

- améliorer l'efficacité énergétique,
- faire évoluer les procédés de fabrication, notamment par le biais de l'électrification ou l'utilisation d'hydrogène décarboné,
- décarboner la production de chaleur.



Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : le périmètre évolue



Les aides gouvernementales, portées par l'ADEME, concernent principalement les investissements en matière de changement de process par :

- ✓ **l'efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie.** Les subventions concernent les projets d'investissements supérieurs à 3 M€ visant la décarbonation par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique pour une activité industrielle. L'ADEME procède à l'instruction et à l'évaluation des dossiers.
- ✓ **l'évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie** afin d'identifier les projets industriels d'envergure susceptibles d'accompagner la décarbonation massive et rapide de l'appareil industriel. Il peut s'agir par exemple de projets d'électrification ou de transformation des procédés industriels pour intégrer de nouveaux usages et matières moins émetteurs en complément des démarches d'efficacité énergétique.
- ✓ **le soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles** pour limiter les rejets atmosphériques.

L'initiative **ACT (Assessing low Carbon Transition®)** évalue, quantitativement et qualitativement, l'alignement de votre entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à votre secteur et à ses activités. Outil à vocation internationale, porté par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project). (Source ADEME - www.ademe.fr)

APAVE VOUS ACCOMPAGNE



Entamer une démarche ACT pour réussir votre transition bas carbone



FOCUS

Témoignage de Maison du Monde

SENSIBILISER VOS SALARIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'adhésion de vos collaborateurs est aujourd'hui, sans conteste, un prérequis pour accélérer les actions en faveur de la transition énergétique au sein de vos organisations. Leur appropriation suppose la mise en place d'un plan de formations dédiées et spécifiques, qui concernent tout autant la conformité des installations que le développement de nouveaux modèles économiques. En ce sens, la **norme internationale ISO 14001** définit des exigences précises en matière de système de management de l'environnement (SME) permettant aux entreprises et organismes de déterminer leurs impacts environnementaux et de développer une politique environnementale en engageant des actions pour accroître leur performance.

BÉNÉFICIEZ DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL APAVE POUR CONCRÉTISER ET ACCÉLÉRER VOTRE TRANSITION

Mettre en place un système de management environnemental

Se former aux risques de l'utilisation de l'hydrogène

Se former à la manipulation des fluides frigorigènes



Les formations en mobilité électrique

Découvrir nos formations Qualifications IRVE

Avec le contexte économique et climatique, aussi bien global que local, la maîtrise de l'énergie et de son coût sont devenus stratégiques.

Les actualités montrent que ce sujet de préoccupation est prévalent et que notre responsabilité citoyenne est engagée. La volonté politique, doublée de notre capacité à agir, fixe la trajectoire que nous devons suivre pour faire face à l'urgence à laquelle nous sommes aujourd'hui, collectivement, confrontés .

Les clés de la réussite se trouvent, non seulement dans la maîtrise des coûts, mais aussi dans les outils et les moyens à votre portée pour limiter les consommations d'énergie. Les obligations réglementaires déjà existantes, réalisées et utilisées à bon escient, constituent un réservoir d'actions permettant d'adapter vos politiques énergétiques.

La démarche, qu'elle soit réglementaire ou volontaire, passe préalablement par **une revue des usages et de leur impact énergétique sur l'entreprise, en lien avec les coûts actuels, pour définir ou redéfinir les actions qui s'avèreront efficaces en matière de sobriété énergétique**. Des leviers financiers vous incitent à cibler vos efforts, prendre les mesures pertinentes, et planifier les solutions optimales sur le long terme. Enfin votre capacité à penser, puis **inscrire, votre politique de sobriété dans une démarche transformative de vos activités**, pourra être un atout majeur et distinctif. Les perspectives sont palpables en termes d'économies et, votre contribution à lutter contre le changement climatique, effective.

Rien ne doit occulter votre préoccupation à devenir un acteur à part entière de la transition énergétique et à vous engager durablement vers la sobriété énergétique.

Nonobstant la vigilance et la mobilisation de tous qui impacteront significativement les consommations énergétiques.



Conclusion



Le groupe Apave a réalisé plus de 4 000 missions d'évaluation de la performance énergétique des équipements et organisation chez plus de 2 000 clients, dont plus de 700 audits énergétiques Grandes Entreprises en France.

NOS ÉQUIPES SONT MOBILISÉES POUR VOUS ACCOMPAGNER EN TOUTE SÉCURITÉ

- Retrouvez nos formations sur l'efficacité énergétique
- Découvrez la gamme de solutions Green & Social

Nous contacter

0805 62 5000
contact-client@apave.com

www.apave.fr

Ce guide pratique a été rédigé par Nathalie Lemos, responsable content marketing et Nicolas Gauthey, responsable technique activité énergie.

